Zeitschrift: Aînés : mensuel pour une retraite plus heureuse

Herausgeber: Aînés

Band: 20 (1990)

Heft: 1

Rubrik: Pro Senectute : une nouvelle politique de fondation

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

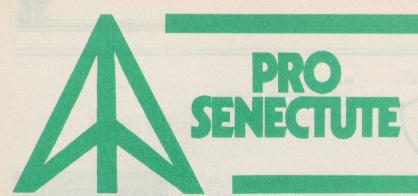
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 26.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch



SECRÉTARIAT ROMAND: case postale, 1800 Vevey 1, rue du Simplon 23, (021) 923 50 23 SECRÉTARIATS CANTONAUX: 1211 Genève 4, rue de la Maladière 4, (022) 21 04 33 1000 Lausanne 9, rue du Maupas 51, (021) 36 17 21 2301 La Chaux-de-Fonds, av. L.-Robert 53, (039) 23 20 20 2502 Bienne, rue du Collège 8, (032) 22 20 71 2800 Delémont, av. de la Gare 49, (066) 22 30 68

2710 Tavannes, rue du Pont 4, (032) 91 21 20 **1701 Fribourg**, rue Saint-Pierre 10, (037) 22 41 53 **1950 Sion**, rue des Tonneliers 7, (027) 22 07 41

Une nouvelle politique de fondation

Bien que les objectifs fixés en 1981 demeurent entièrement valables, la Fondation suisse Pro Senectute vient de se fixer une nouvelle politique après deux ans et demi de patientes démarches. Peter Binswanger, son président, en a esquissé les grandes lignes lors de la dernière assemblée des délégués de Pro Senectute le 5 septembre à Genève.

But de ce nouveau document:

- fixer les tâches de la Fondation;
- préciser les moyens et les méthodes;
- instituer une unité de doctrine;
- favoriser la coopération entre les organismes suisses d'aide à la vieillesse.

Constantes adaptations

Le développement social et démographique, l'évolution des mentalités, de nouvelles formes de l'action gérontologique et l'afflux d'expériences imposent à la Fondation de remettre en cause et d'adapter constamment sa politique, qui doit rester ouverte à de nouvelles orientations et à des besoins différents.

Par personnes âgées, le document signifie que Pro Senectute ne se tient pas uniquement à la disposition des personnes d'âge AVS, mais que la Fondation accorde aussi toute son attention aux questions de vieillissement, à la préparation à la retraite et la cohabitation entre générations. Aujourd'hui déjà, un grand nombre de personnes d'âge AVS ne veulent plus être considérées comme des «vieux». Comme ce fut très largement le cas jusqu'ici, la Fondation Pro Senectute s'engage principalement au service des personnes qui vivent en milieu ouvert (à domicile). Les établissements médico-sociaux, homes, pensions n'entrent pas dans ses attributions premières, mais Pro Senectute est disposée à proposer des solutions, si son intervention paraît possible et opportune.

C'est par exemple le cas de la formation des responsables de homes, à laquelle Pro Senectute participe déjà où les efforts entrepris pour assurer une existence digne aux personnes résidant dans les foyers.

Dans ses multiples activités, Pro Senectute cherche avant tout le bien-être de la personne, quelle que soit son origine, sa religion, ses opinions ou sa situation économique. C'est pourquoi la Fondation attache beaucoup d'importance à trouver des solutions en commun avec les personnes qui ont besoin de son aide.

Des prises de position publique

Le nouveau document consacre le droit de Pro Senectute de prendre publiquement position sur les questions qui intéressent très directement les personnes âgées. Quelques comités cantonaux auraient souhaité que Pro Senectute se prononce plus souvent et de manière plus tranchée sur des questions de politique sociale. Les organes centraux de la Fondation ont toutefois écarté cette proposition, estimant que Pro Senectute demeure une Fondation politiquement neutre et qu'elle ne dispose pas des moyens qui lui permettraient d'émettre dans un délai utile un avis bien fondé dans tous les domaines de la politique sociale. Pro Senectute souhaite se limiter aux domaines où son expérience et ses connaissances lui permettent de parler en pleine compétence. Exemple: la revision de la loi fédérale sur les prestations complémentaires.

Finances

Pro Senectute entend sauvegarder son caractère de fondation privée, bien qu'elle bénéficie de subventions et de contributions des pouvoirs publics, le plus souvent liées à des engagements spécifiques. Pour s'assurer les moyens financiers nécessaires, Pro Senectute fait rémunérer ses prestations de service (repas à domicile, etc.) par ceux qui en bénéficient ou en demandant aux pouvoirs d'indemniser un service dont ils se trouvent déchargés. Parmi les autres ressources financières: les collectes, les dons et legs, que l'on attend de ceux qui ont bénéficié de services, les dons privés, les contributions de sponsors, pour autant qu'elles n'affectent pas l'indépendance de la Fondation. A noter que les subventions publiques couvrent actuellement un peu plus de la moitié des dépenses.

A l'avenir Pro Senectute cherchera en permanence à s'assurer de nouvelles sources de financement et s'efforcera d'assurer à long terme le financement de toute nouvelle activité.

Prestations différenciées

Pro Senectute ne peut développer à l'infini ses services. La «politique de la fondation» détermine le champ d'activité à l'intérieur duquel les organes suisses et cantonaux de la Fondation peuvent se développer. Pas question de faire double emploi avec des prestations qui seraient déjà assurées par d'autres institutions privées ou publiques. Compte tenu des différences considérables observées d'un canton à l'autre, les services offerts varient fortement. Mais la Fondation estime aussi nécessaire d'offrir toutes sortes de prestations de nature sociale (conseil et information), matérielle (en espèces, moyens auxiliaires), d'animation (aînés + sport, formation, encouragement à se prendre en charge), et culturelle (séjours, voyages spéciaux, activités diverses). La Fondation ne prétend à aucune exclusivité et incite d'autres partenaires à assurer ces services, le cas échéant en collaboration ou avec son appui. Les diverses activités de la Fondation s'articuleront sur une conception ou une planification et feront l'objet d'une analyse permanente, dans le but de procéder aux ajustements nécessaires en temps utiles. Des cours et des sessions de travail ont déjà permis de familiariser les cadres de la Fondation avec les méthodes modernes du «management».

Soucieux d'assurer leur pleine efficacité et compétence à ses quelque 500 salariés à temps plein ou partiel et à ses 14 000 collaborateurs bénévoles, Pro Senectute leur assure formation et perfectionnement à tous les niveaux. Tous ont le droit de prendre part aux délibérations, mais ne peuvent s'associer aux décisions.





Coordination nécessaire

Pro Senectute manifeste sa volonté de coordonner ses efforts avec ceux des autres organisations et institutions, soit qu'elles travaillent auprès des personnes âgées, soit qu'elles poursuivent des buts analogues (Pro infirmis Société suisse de gérontologie, Association suisse des organisations d'aide familiale, etc.). Il en va de même selon les possibilités avec les organisations internationales, une forme de collaboration qui est appelée à jouer un rôle toujours plus grand: interconnexion toujours plus étroite avec les autres pays, échanges d'expériences.

Enfin, côté structures, Pro Senectute s'inspire dans son organisation du fédéralisme suisse et tient compte de toutes les régions linguistiques du pays. Cette politique revue et mise à jour nécessitera une modification et une simplification des structures et d'autres adaptations dans la perspective d'un service en pleine harmonie avec les nécessités de l'époque.



J.D.

Mieux articuler la collaboration avec les autres services et les institutions. Photo J. D.

Encourager des loisirs mobilisateurs.

Favoriser la rencontre entre générations. Photos J. D.



AIDE CHAQUE JOUR À NOUVEAU!

en pharmacies et drogueries

Maux de tête, névralgies, douleurs musculaires et articulaires, sciatique, lumbago, refroidissements, lésions dues au sport.

8

Soins à domicile: dédommager les proches?

Les communes devront-elles bientôt dédommager les volontaires qui soignent à domicile un proche ou une personne âgée de leur entourage? La question se pose très sérieusement dans la commune de Thalwil sur les bords du lac de Zurich à la suite d'une enquête auprès de bénévoles s'occupant de soins à domicile. Trois quart des personnes interrogées, en l'occurence des femmes âgées de 30-60 ans, sont favorables au principe d'un dédommagement pour ce travail.

Dans leur réponse, 46% des volontaires demandent très fermement, un autre tiers est d'accord sur le principe, 14% manifestent leur scepticisme, alors que 6% s'y opposent. Le groupe ad hoc mis sur pied par la commune de Thalwil étudie maintenant diverses variantes possibles et leurs incidences sur les finances publiques.

Bruno Hug, le responsable des affaires sociales relève: «nous avons interpellé à dessein les intéressées et constaté que la jeune génération surtout, et pour des raisons tout à fait compréhensibles, n'est plus disposée à exécuter gratuitement ce genre de travail que l'on confie volontiers à une femme».

«Nous sommes parfaitement conscients qu'en accédant à leur désir nous ouvrons une brèche qui aura des répercussions dans les autres communes et dans le canton», a encore ajouté Erika Wolf, membre du Conseil communal: «il ne s'agit pas de rétribuer un travail occasionnel et spontané entre parents ou dans l'entourage, mais de dédommager celles et ceux qui s'acquittent d'un travail régulier et qui prend beaucoup de temps, comme par exemple, les mères de jour».

Pour Franz Stocker, conseiller en soins à domicile au Département de la Santé publique», il est nécessaire de dédommager des voisins et d'autres personnes qui interviennent régulièrement auprès d'une personne âgée. Quant aux proches, il vaudrait mieux

les décharger par le biais d'un service de soins à domicile».

L'enquête a montré que la commune de Thalwil pouvait dans son travail auprès des personnes âgées compter sur le concours très actif de ses concitoyennes. En revanche, il ne subsiste qu'une faible réserve d'intervention en milieu hospitalier, dans les communautés de logement et les permanences de soins. Enfin, les travaux de nettoyage n'intéressent presque plus personne.

Télévigilance: la solidarité fait ses preuves

Les systèmes de surveillance à distance des personnes âgées ou handicapées font leurs preuves: ils favorisent aussi l'établissement des relations de solidarité entre voisins ou avec des proches: c'est ce qui ressort d'un congrès international qui s'est tenu récemment à Liège.

On connaît en Suisse les installations telles que Ericare, Ascom/Hasler, Téléalarm. Les observations faites, en Europe montrent que:

 les trois quarts des appelants ont trouvé une solution à leur problème par téléphone;

 un appel sur quatre a nécessité l'intervention directe d'une personne:

 90% des détenteurs d'un téléalarm ne l'ont pas utilisé pendant toute une année.

En Suisse, 7000 de ces appareils sont actuellement en service. A Genève, on a pu établir qu'il existe une solidarité véritable et qu'il n'est pas difficile de trouver des voisins complaisants ou des parents disponibles. Grâce aux instructions soigneusement élaborées, les nouveaux usagers se sont rapidement habitué à ces appareils.

On a aussi constaté que deux tiers des appels portaient sur de réelles situations de détresse et qu'un quart provenaient de fausses manœuvres. Les chutes se trouvent à l'origine de près de la moitié des appels au secours. Voir page 29.

Conseil d'aînés à Schaffhouse

Un conseil d'aînés s'est constitué dans le canton de Schaffhouse, à l'instigation de Hansjoerg Weber, directeur de Pro Senectute. Tous ses membres sont à la retraite et ont appartenu à des professions différentes.

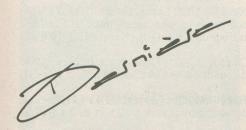


Entraîde des aînés; un conseil, une indication peuvent suffire. Photo J. D.

Sa tâche consiste à offrir des possibilités de rencontres et de dynamisme, de proposer aide et conseils. But: permettre aux personnes âgées de garder leur autonomie et leurs responsabilités dans un cadre rassurant aussi longtemps que possible. Le conseil des aînés se montre ouvert à toute demande ou revendication de caractère économique, social ou politique. Le Conseil des aînés offre son aide tout particulièrement dans les domaines suivants:

- accomplissement des tâches quotidiennes;
- soutien psychologique des retrai-
- orientation, information et continuité de la formation à l'âge de la retraite.

Le Conseil des aînés, qui est indépendant, fonde ses activités sur le bénévolat. Ses rencontres ont lieu une fois par mois au «Herrenacker» à Schaffhouse.



Social - Genève

Le Centre de gériatrie et l'Hospice général à Genève viennent de publier une nouvelle brochure intitulée «Logements pour personnes âgées» (avec encadrement social et infirmier médico-social). Dans ce document, on trouve tous les renseignements tels que la liste des immeubles, les critères d'admission, la procédure d'inscription, l'encadrement social, l'animation et l'encadrement infirmier, de même que toutes les adresses utiles dans ce domaine. Tous renseignements auprès de l'Hospice général, tél. 022/ 736 31 32, ou le Service social de la Ville de Genève: tél. 022/20 51 44, ou le Centre de gériatrie, tél. 022/735 24 10.

Allez les voir!

Beaucoup de personnes craignent de pratiquer des activités sportives parce qu'elles ont dépassé l'âge des compétitions. Elles négligent même des plaisirs qu'elles s'offraient alors qu'elles étaient plus jeunes. C'est à tort, et c'est bien pourquoi les habitués de la piscine couverte de Delémont organisent une journée de la porte ouverte. Samedi 27 janvier 1990, de 14 à 18 h, démonstrations de gymnastique dans l'eau. Ces exercices sont bien conçus pour les quinquagénaires et plus! M. le conseiller municipal Pierre Girardin sera là, et peut-être aussi Jean-Claude Salomon du Service des sports. Vous êtes tous invités!

A.R.

AVIVO

Le comité national de l'AVIVO suisse s'est réuni dernièrement à Berne pour débattre longuement de la situation de l'AVS et des prestations complémentaires.

La première constatation est que l'augmentation des rentes AVS de 6,6% au 1^{er} janvier 1989 est nettement insuffisante et ne compense absolument pas l'augmentation du coût de la vie.

La dernière indexation a eu lieu le 1^{er} janvier 1988. En deux années les augmentations des cotisations des caisses maladie, des loyers (3 augmentations du taux hypothécaire cette année), «du panier de la ménagère» et différents autres services tels que les transports, les loisirs, etc., ne seront absolument pas compensées par la prochaine augmentation de l'AVS.

Pour cela l'AVIVO suisse est prête à mener toute action et soutenir toute initiative visant à améliorer le système de l'AVS d'une façon vitale.

Le comité suisse de l'AVIVO a aussi abordé le problème des rentes complémentaires, qui permettent aux retraités qui n'ont pas le minimum vital, de «boucler» les fins de mois. C'est 140 000 personnes qui, aujourd'hui en Suisse, bénéficient de ces prestations. A cela, il faut ajouter les milliers de personnes qui bénéficient de rentes complémentaires cantonales et municipales personnalisées. Comme exemple, pour le canton de Genève, c'est le quart des retraités qui bénéficie d'allocations complémentaires (OAPA) n'ayant pas le minimum vital. Dans la ville la plus chère du pays le plus riche du monde l'AVIVO se pose certaines questions concernant la répartition des richesses.

Suite à cette situation l'AVIVO suisse interviendra auprès du Conseil fédéral afin qu'il verse à tous les bénéficiaires de rentes complémentaires en Suisse une rente AVS supplémentaire, non imposable afin de soulager financièrement les plus démunis de notre pays. Et ils sont nombreux.

Programme de formation

Cours ouverts aux externes:

L'accompagnement des personnes en fin de vie et de leur entourage. Equipe Fondation Riveneuve. Rolle, 28 février - 1^{er} mars.

Analyse des situations professionnelles au moyen des concepts de l'AT. F. Maillard-Strüby. Genève. 12-13 mars.

Mieux organiser son travail. F. Maire. Chexbres. 21-22 mars + 18 avril.

Les interventions collectives en travail social. Ch. Besson. Grand-Saconnex, 7-8 mai.

Psicologia dell'anziano e problemi di comportamento. L. Bizzini. Magliaso, 5-6 juin.

Le testament biologique: enjeux et débat. F. Baillat, E. Fuchs. Vevey, 12 juin.

La relaxation comme antidote au stress. A. Crisinel. Les Geneveys s/Coffrane, 5-6 septembre.

Ma relation avec les personnes âgées. F. Zbären. Puidoux, 23-24 octobre. L'alimentation des personnes âgées. L. Margot, J. Golay, J.-Y. Braggion. Vevey, 6 novembre.

S'exprimer en public. R. Gauteron, D. Lambelet. Morat, 13-14 novembre.

Les Ormonts, Leysin

Le nouveau programme 89/90 de Connaissance 3 vient de paraître. Très éclectique, il propose au public un très large éventail de présentations, qui auront lieu le jeudi à 14 heures, à Leysin (L), maison de paroisse, au Sépey (S), maison de Commune et aux Diablerets (D), Grande salle.

7 décembre (L) Film. Pérou, Bolivie: les chemins de la liberté – M. Willy Randin, directeur Nouvelle Planète. 11 janvier (S) La Suisse au cœur de l'Europe – M. Georges-André Chevallaz, ancien conseiller fédéral.

25 janvier (L) Film. La forêt (I) – M. Samuel Monachon, cinéaste.

1^{er} février (D) 50 ans de journalisme – M. Jean Heer, journaliste.

22 février (S) Anciennes cartes postales – M. Jean-Pierre Cuendet, collectionneur.

8 mars (D) Film. La forêt (II) – M. Samuel Monachon, cinéaste.

22 mars (L) La flûte enchantée et le rêve maçonnique – M. A.-Louis Burkhalter, dir. du Conservatoire, Vevey.